## Lettre du Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Bien chers fidèles,

Comme je l'annonce dans le communiqué ci-joint, « l'excommunication des évêques sacrés par S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988, qui avait été déclarée par la Congrégation pour les évêques par un décret du 1<sup>er</sup> juillet 1988 et que nous avons toujours contestée, a été retirée par un autre décret de la même Congrégation en date du 21 janvier 2009, sur mandat du pape Benoît XVI.». C'était l'intention de prière que je vous avais confiée à Lourdes, le jour de la fête du Christ-Roi 2008. Vous y avez répondu au-delà de nos espérances, puisqu'un million sept cent trois mille chapelets ont été récités pour obtenir de l'intercession de Notre Dame la fin de cet opprobre qui pesait, à travers la personne des évêques de la Fraternité, sur tous ceux qui étaient attachés de près ou de loin à la Tradition. Sachons remercier la Très Sainte Vierge qui a inspiré au Saint Père cet acte unilatéral, bienveillant et courageux. Assurons-le de notre prière fervente.

Grâce à ce geste, les catholiques du monde entier attachés à la Tradition ne seront plus injustement stigmatisés et condamnés pour avoir maintenu la foi de leurs pères. La Tradition catholique n'est plus excommuniée. Bien qu'elle ne l'ait jamais été en soi, elle l'a été bien souvent et cruellement dans les faits. Tout comme la messe tridentine n'avait jamais été abrogée en soi, ainsi que l'a heureusement rappelé le Saint Père par le Motu Proprio Summorum pontificum du 7 juillet 2007.

Le décret du 21 janvier cite la lettre du 15 décembre dernier au cardinal Castrillon Hoyos dans laquelle j'exprimais notre attachement « à l'Eglise de N.S. Jésus-Christ qui est l'Eglise catholique », y réaffirmant notre acceptation de son enseignement bimillénaire et notre foi en la Primauté de Pierre. Je rappelais combien nous souffrons de la situation actuelle de l'Eglise où cet enseignement et cette primauté sont bafoués, et ajoutais : « Nous sommes prêts à écrire avec notre sang le Credo, à signer le serment anti-moderniste, la profession de foi de Pie IV, nous acceptons et faisons nôtres tous les conciles jusqu'à Vatican I. Mais nous ne pouvons qu'émettre des réserves au sujet du Concile Vatican II, qui s'est voulu un concile « différent des autres » (cf. discours des Papes Jean XXIII et Paul VI). » En tout cela, nous avons la conviction de rester fidèles à la ligne de conduite tracée par notre fondateur, Monseigneur Marcel Lefebvre, dont nous espérons la prompte réhabilitation.

Aussi souhaitons-nous aborder ces « entretiens » - que le décret reconnaît « nécessaires » - sur les questions doctrinales qui s'opposent au magistère de toujours. Nous ne pouvons que constater la crise sans précédent qui secoue l'Eglise aujourd'hui : crise des vocations, crise de la pratique religieuse, du catéchisme et de la fréquentation des sacrements... Avant nous, Paul VI parlait même d'une infiltration des « fumées de Satan » et de « l'autodémolition » de l'Eglise. Jean-Paul II n'a pas hésité à dire que le catholicisme en Europe était comme en état d' « apostasie silencieuse ». Peu de temps avant son élection au Souverain Pontificat, Benoît XVI lui-même comparait l'Eglise à un « bateau qui prend l'eau de toute part ». Aussi voulons-nous, dans ces entretiens avec les autorités romaines, examiner les causes profondes de la situation présente et y en apportant le remède adéquat, parvenir à une restauration solide de l'Eglise.

Chers fidèles, l'Eglise est entre les mains de sa Mère, la Très Sainte Vierge Marie. En elle, nous nous confions. Nous lui avons demandé la liberté de la messe de toujours, partout et pour tous. Nous lui avons demandé le retrait du décret des excommunications. Nous lui demandons dans nos prières, à elle qui est le Siège de la Sagesse, ces nécessaires éclair-cissements doctrinaux dont les âmes troublées ont tant besoin.

Menzingen, le 24 janvier 2009

+Bernard Fellay